

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2024

### **Contrôles aux frontières : le Rhin supérieur a besoin de frontières perméables**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2024 et sur proposition du Bureau,**

1. est convaincu que les frontières fermées sont une manifestation de l'État-nation et s'oppose à toute forme de nationalisme d'exclusion. Il souligne que les contrôles aux frontières intérieures ne doivent pas devenir permanents car des frontières perméables sont centrales pour le vivre ensemble et l'économie dans l'espace du Rhin Supérieur et rappelle ses résolutions « Prendre en compte la réalité des régions frontalières en cas de restrictions au passage des frontières » du 29 juin 2020 et « Protéger les acquis de l'accord de Schengen » du 7 décembre 2020 ;
2. considère, au vu de l'introduction de mesures intensifiées de contrôle et de surveillance aux frontières, qu'il est nécessaire de lutter contre la migration irrégulière et la criminalité transfrontalière ;
3. souligne toutefois que dans la région frontalière du Rhin supérieur, il existe dans tous les domaines des coopérations qui se sont développées depuis des décennies ainsi que des interdépendances économiques, scientifiques, culturelles et citoyennes intenses, et que près de 100 000 personnes se déplacent chaque jour dans le Rhin supérieur pour aller travailler en traversant une frontière. L'ouverture vers les régions voisines fait partie de l'identité de la région du Rhin supérieur et la pandémie du Coronavirus a montré à quel point celle-ci est précieuse. L'étroite collaboration de longue date entre les autorités policières et douanières des trois pays constitue donc une base solide et importante pour que les contrôles puissent être effectués de manière efficace et rapide ;
4. salue les efforts des acteurs compétents pour améliorer le quotidien de la population par une politique ciblée de coopération transfrontalière et pour favoriser les échanges étroits dans tous les domaines par-delà les frontières. Le Conseil Rhénan s'engagera toujours pour assurer et développer cette étroite coopération ;
5. appelle donc les instances nationales en Allemagne, en France et en Suisse à faire preuve de discernement lors du renforcement des contrôles aux frontières, afin que la vie quotidienne des citoyens et les activités économiques ne soient pas entravées et remercie les acteurs sur le terrain pour leurs efforts en ce sens.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
  - le Ministère de l'Intérieur
  - à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
  - le Ministère fédéral de l'Intérieur
  - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
  - au Département fédéral des finances
  - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour Information)
  - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour Information)
  - à la Conférence du Rhin supérieur